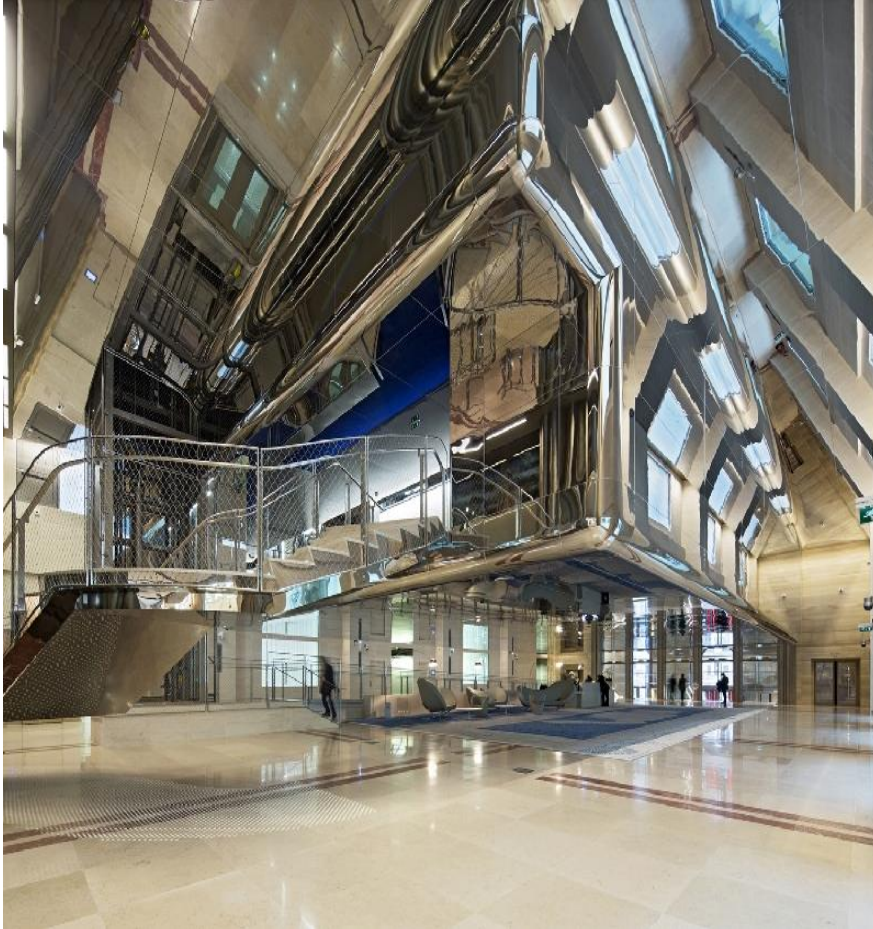


L'approche de l'ACPR à l'égard des FinTechs

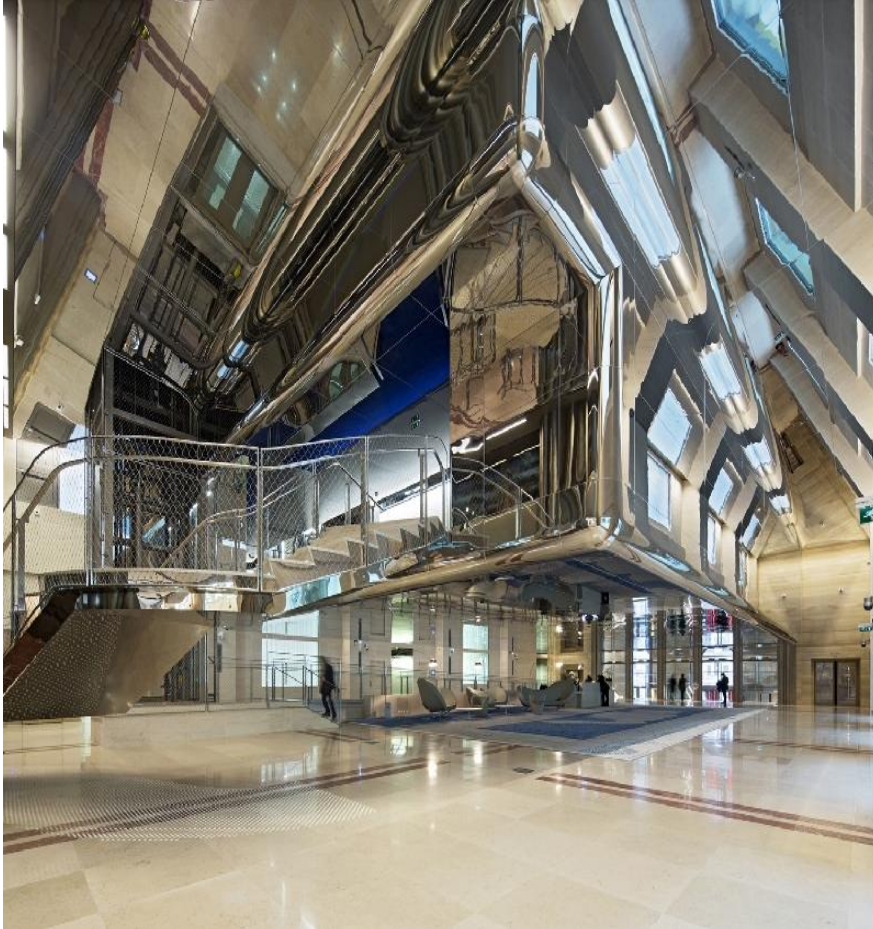
Comment intégrer la dimension réglementaire dans son projet de développement?

Sommaire



- I. **Comment l'ACPR s'adapte à l'innovation financière et aux FinTechs?**
- II. **Quelle réglementation pour l'innovation financière et la finance digitale?**
- III. **Quelles suggestions pour les porteurs de projet innovants?**

Sommaire



- I. **Comment l'ACPR s'adapte à l'innovation financière et aux FinTechs?**
- II. Quelle réglementation pour l'innovation financière et la finance digitale?
- III. Quelles suggestions pour les porteurs de projet innovants?

I. Adaptation de l'ACPR

Quels constats?

❑ Une dynamique mondiale

- Concurrence accrue entre les pays, y compris au sein de l'UE (passeport européen)
- Des spécificités régionales

❑ Une croissance du nombre de porteurs de projets innovants en France

- Offre:
 - Facteur technologique (maturité des technologies, économie numérique qui passe outre les frontières sectorielles)
 - Pression sur les revenus (concurrence, taux bas) et sur les coûts (réglementation)
 - Nouvelles fenêtres réglementaires (DSP1, financement participatif)
- Demande:
 - Facteur démographique (nouvelles générations)
 - Courbe d'apprentissage
 - Crise financière

I. Adaptation de l'ACPR

□ Qui oblige les autorités de supervision à s'adapter

- Nouveau flux de dossiers (nouveaux établissements indépendants, nouveaux modèles d'affaires)
- Besoin d'accompagnement spécifique des porteurs de projets innovants (sans être dans le conseil) et besoin de pédagogie

□ Une adaptation volontaire

- Intérêt de l'ACPR: connaissance du marché et de son niveau de conformité
- Analyser, anticiper et proposer les évolutions réglementaires
- Amélioration de ses outils et de ses méthodes (RegTech)

I. Adaptation de l'ACPR

Quelles conclusions?

- **La mise en place du pôle FinTech-Innovation: une démarche d'ouverture**
 - 1^{er} juin 2016 (3 personnes)
 - Coordination renforcée avec l'AMF
 - Point d'entrée unique pour les FinTechs à l'ACPR
 - Mieux connaître les innovations (nouveaux acteurs et acteurs établis) pour préparer la supervision (national, européen, international)
 - « Innovation Hub »

I. Adaptation de l'ACPR

□ La mise en place du pôle FinTech-Innovation: une démarche en amont

- Expliquer le cadre réglementaire et de supervision, identifier le statut le plus adéquat et accompagner dans les démarches à l'agrément
- Un formalisme réduit
- Davantage de réactivité (équipe resserrée, priorité n°1)
- Capacité de mobilisation des experts en interne

I. Adaptation de l'ACPR

□ Adaptation du superviseur

- Mise en place d'un réseau interne ACPR (mobilisation des experts en interne, conséquences de la digitalisation sur les secteurs bancaire et assurantiel)



□ ***Mais aussi de l'ensemble de la Banque de France***

- *Réseau FinTech*
- *Sécurité des moyens de paiements (Comité National des Paiements Scripturaux)*
- *Expérimentation de la technologie Blockchain*
- *Chief Digital Officer et Direction de la transformation digitale*



I. Adaptation de l'ACPR

❑ Forum FinTech

❑ Instance unique en son genre

- 34 représentants principalement des représentants de FinTechs

❑ Mandat: instance de veille, de dialogue et de proposition

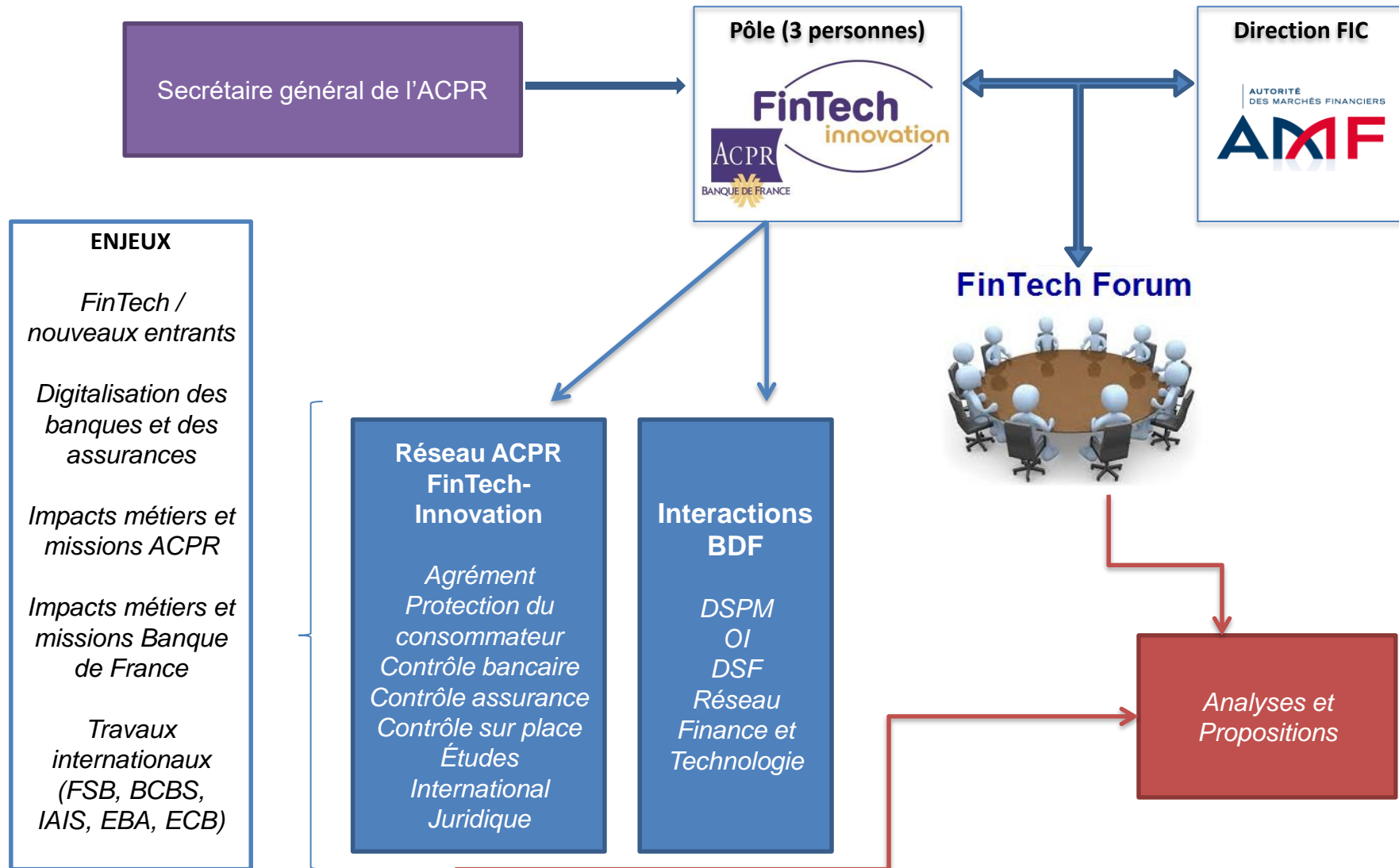
- Identifier et mieux appréhender les enjeux (risques et opportunités)
- Rendre un avis sur les projets nationaux et européens
- Faire part aux autorités des sujets de préoccupation des professionnels

❑ 3 sujets principaux

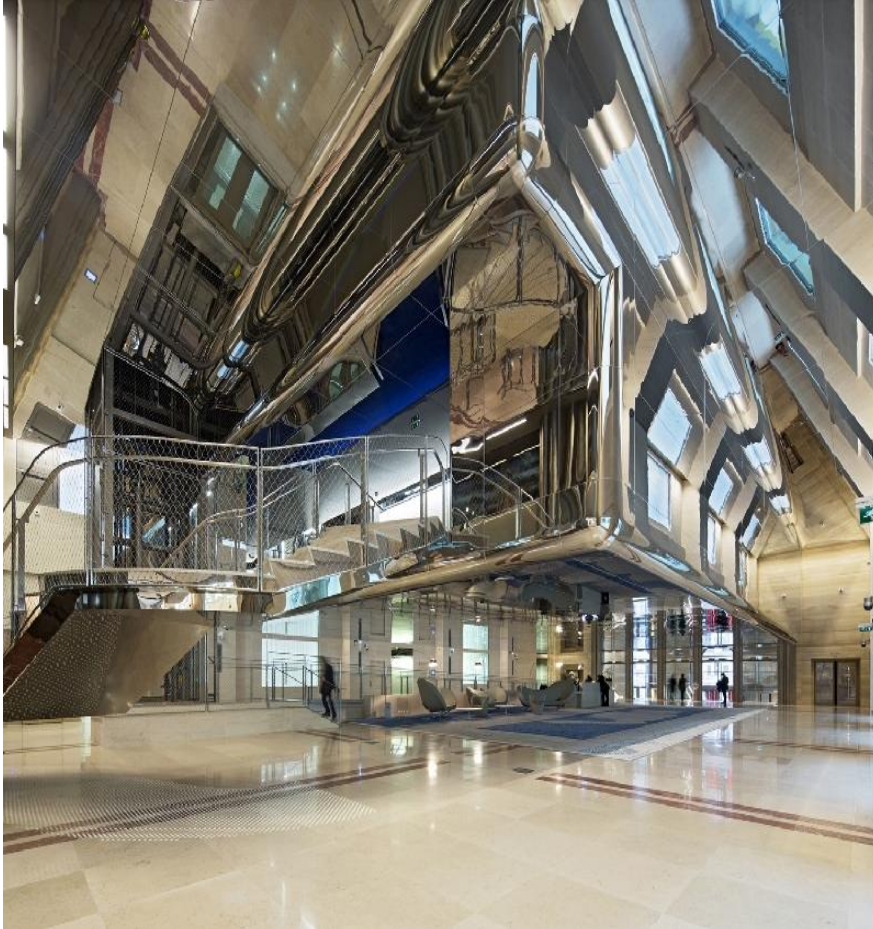
- Proportionnalité
- Usage des données
- Identification du client et connaissance clientèle



I. Adaptation de l'ACPR



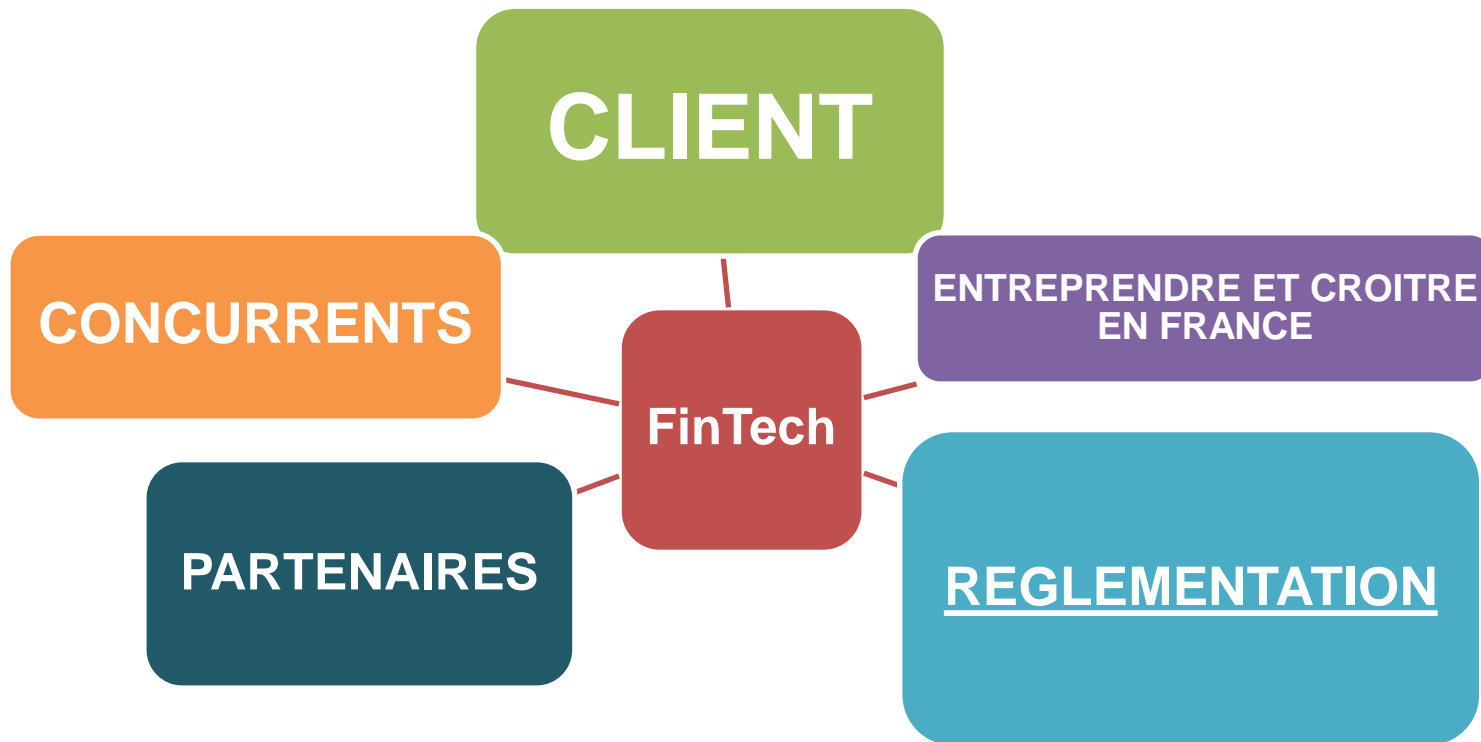
Sommaire



- I. Comment l'ACPR s'adapte à l'innovation financière et aux FinTechs?
- II. Quelle réglementation pour l'innovation financière et la finance digitale?**
- III. Quelles suggestions pour les porteurs de projet innovants?



II. La philosophie

- ❑ La réglementation: un élément essentiel mais non exclusif de l'écosystème FinTech



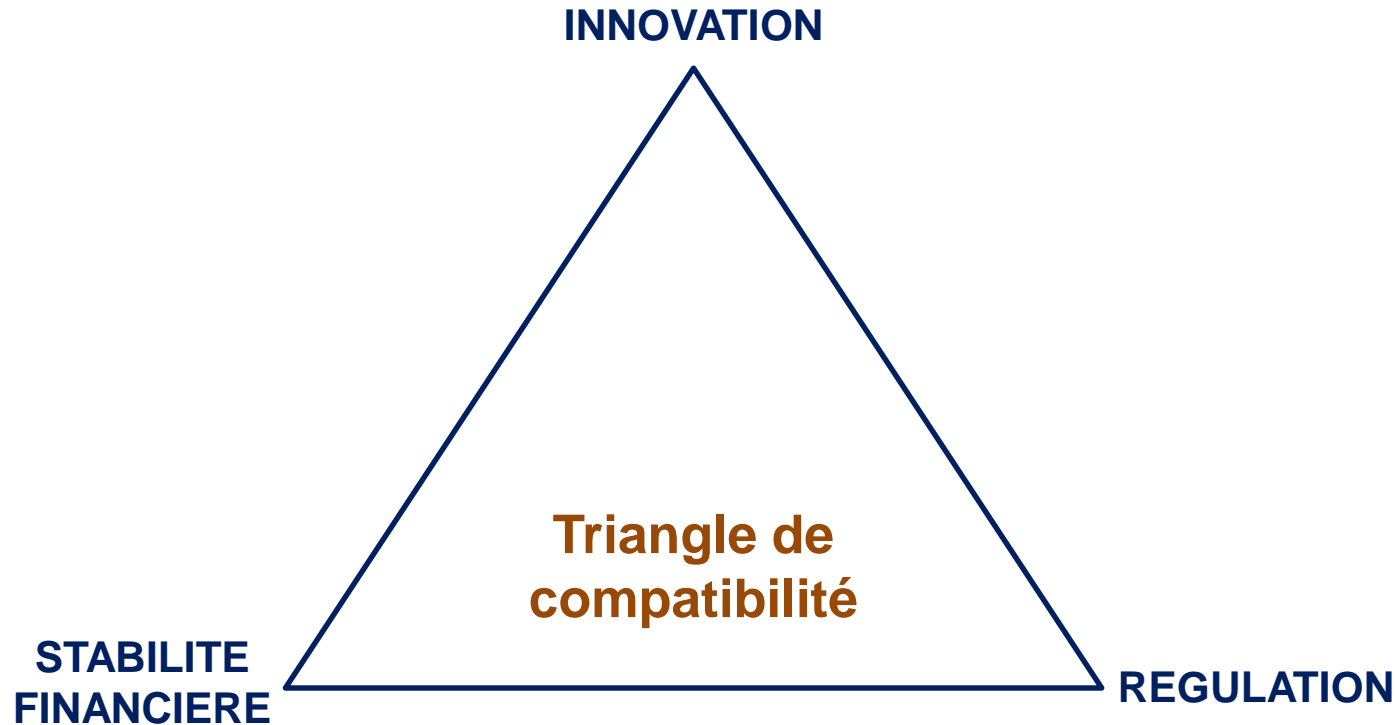
II. La philosophie

□ Quelles risques et opportunités pour la finance digitale?

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">- Pour le consommateur: baisse des prix et amélioration des produits et des services- Pour les acteurs financiers: baisse des coûts et amélioration des processus internes- Meilleure conformité aux exigences réglementaires (<i>RegTech</i>) 	<ul style="list-style-type: none">- Baisse des revenus- Augmentation des risques opérationnels (interdépendance des SI, cybersécurité, <i>cloud computing</i>)- Une vigilance à l'égard des enjeux de LCB-FT et de protection de la clientèle- Une mise en œuvre plus difficile de la supervision et de la réglementation (risque de délocalisation, fragmentation) 

II. La philosophie

Quel centre de gravité? Pouvoir du superviseur, mais aussi choix politiques au regard de préférences collectives



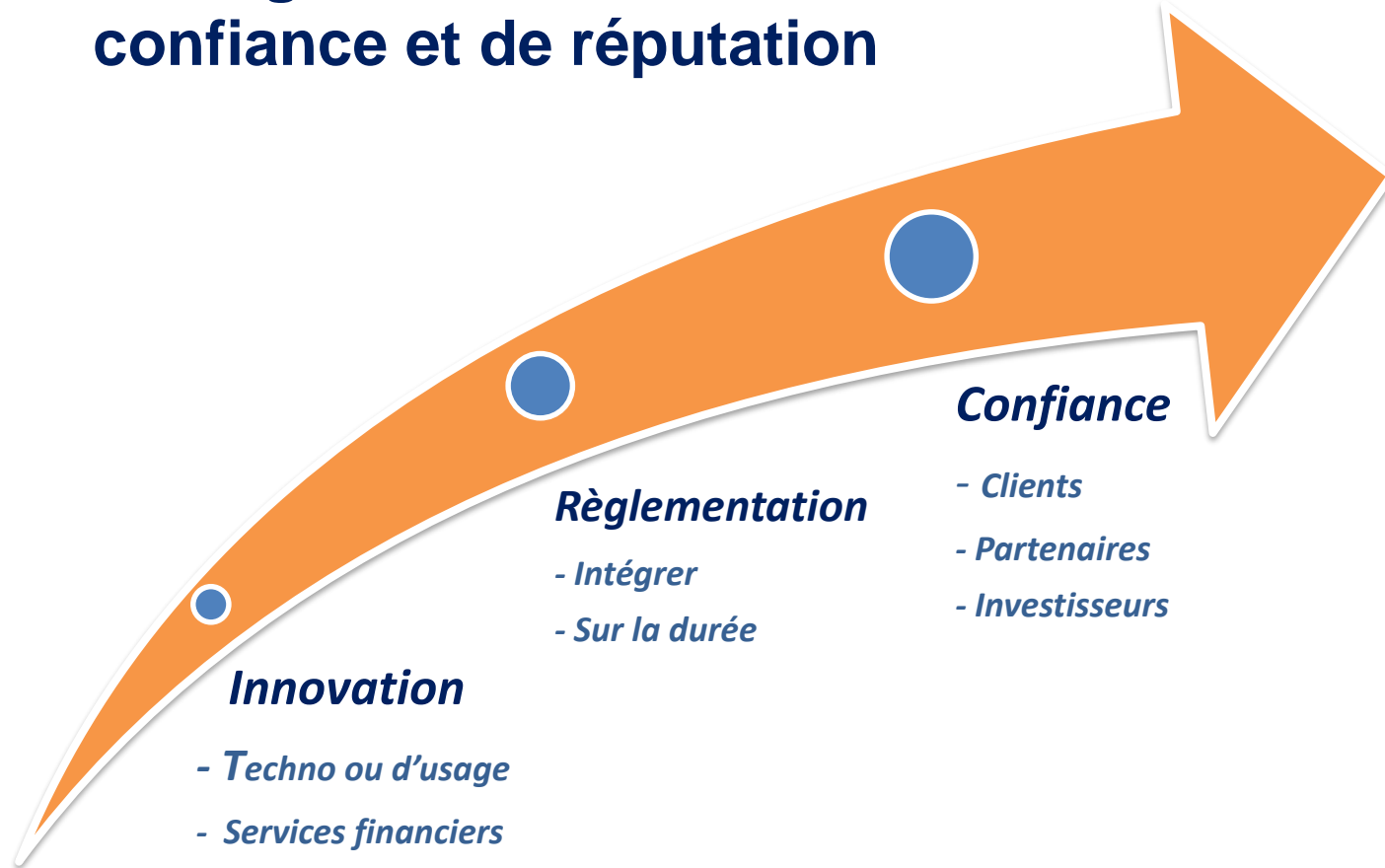
François Villeroy de Galhau

Gouverneur de la Banque de France, Président de l'ACPR

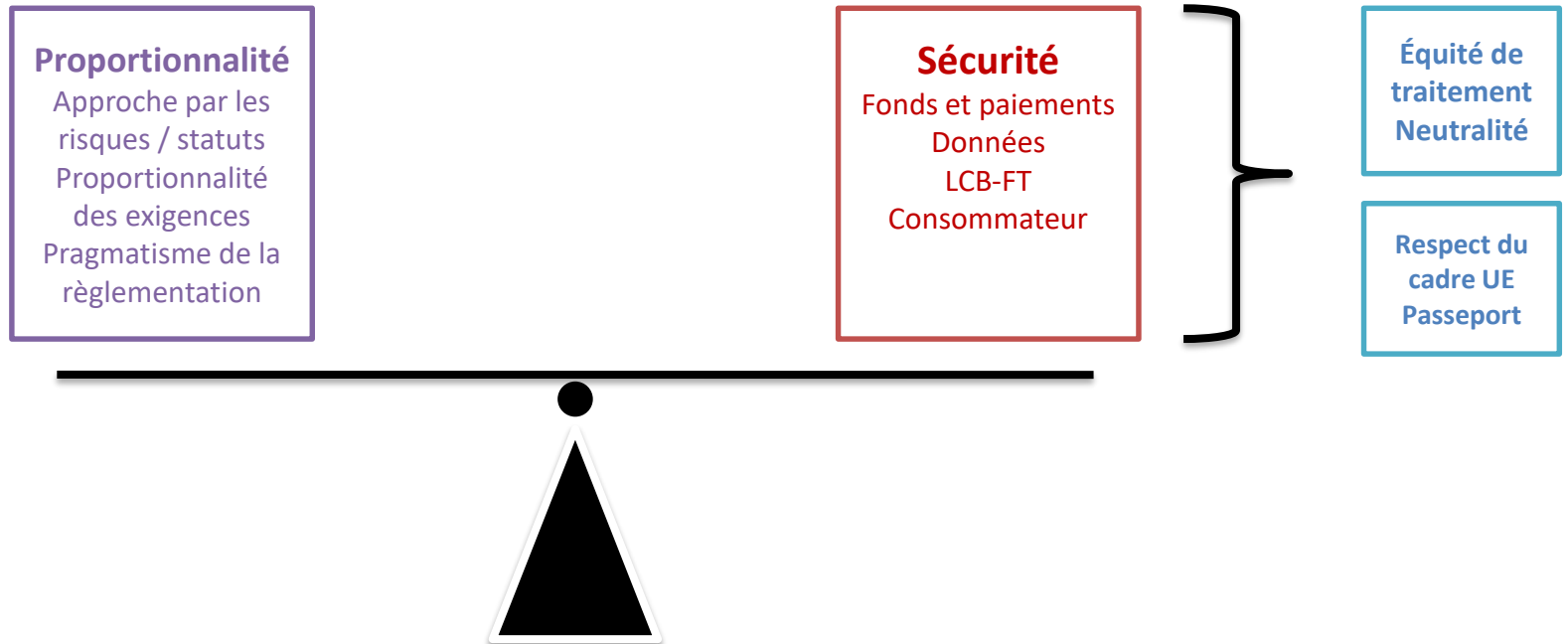
Revue de la stabilité financière de la BDF, *La stabilité financière à l'ère digitale*, avril 2016

II. La philosophie

□ La réglementation: un facteur de confiance et de réputation



II. La philosophie



- ❑ **Asseoir le principe de proportionnalité**
- ❑ **Privilégier le niveau européen, préserver l'harmonisation et l'équilibre**

II. La philosophie

□ Une proportionnalité qui est déjà présente

- Dans les textes

- Ex: arrêté du 3 novembre 2014

Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, **à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités (article 4)**

- Diversité des statuts qui permet aux FinTechs de s'établir et de se développer dans un cadre sécurisé

- Dans les pratiques (contrôle en fonction des risques)

II. La philosophie

□ Qui pourrait être mieux exploitée et mieux développée

□ Être ouvert au dialogue et partager les expériences

- Acteurs nouveaux et établis
- Fédérations professionnelles
- Sociétés de conseil et cabinets d'avocats

□ Initier et animer une réflexion au sein de la communauté de réglementation

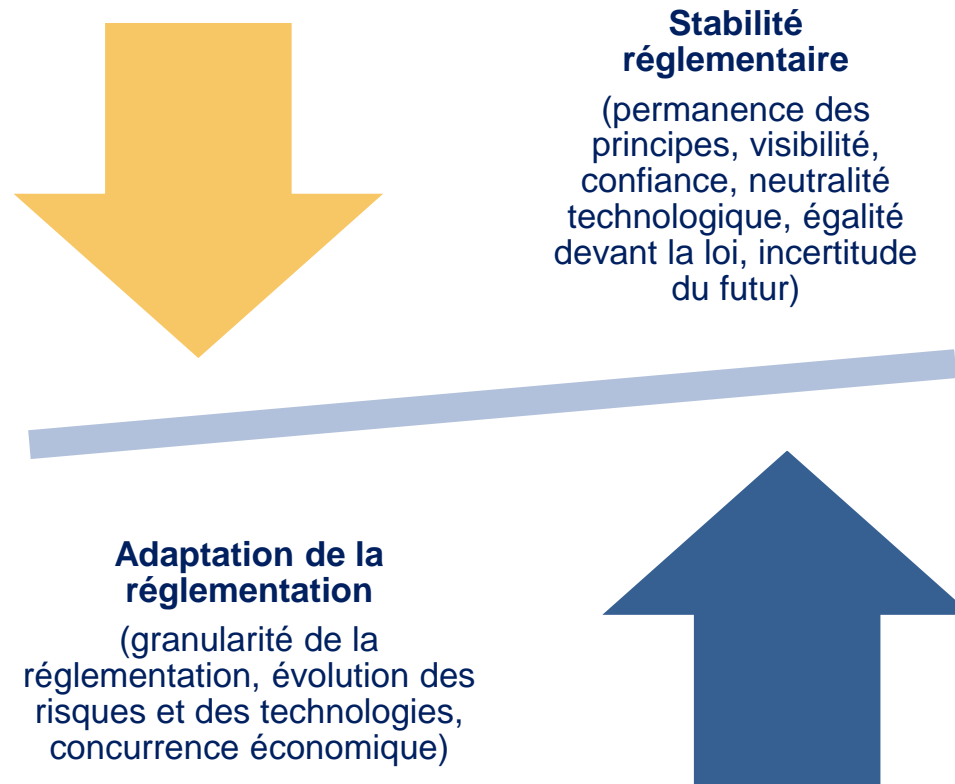
- ACPR
- Autres autorités (CNIL, ANSSI)
- Législateur et Ministère des Finances
- Travaux internationaux (Comité de Bâle, IAIS, Union Européenne etc.)

□ Animer la réflexion au sein du Forum FinTech

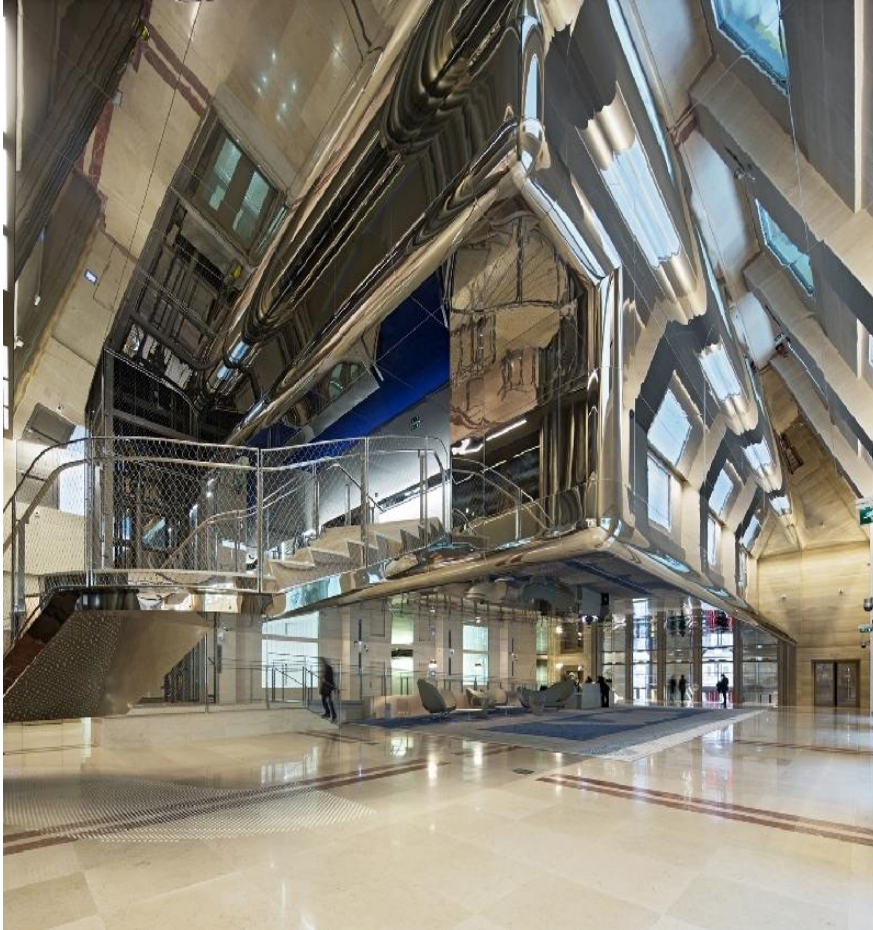


II. La philosophie

□ Problématique



Sommaire



- I. Comment l'ACPR s'adapte à l'innovation financière et aux FinTechs?
- II. Quelle réglementation pour l'innovation financière et la finance digitale?
- III. Quelles suggestions pour les porteurs de projet innovants?**

III. Nos éléments d'appréciation

□ Intégrer et préparer la dimension réglementaire le plus tôt possible

Agrément

- Quel statut? Quels actionnaires?
- Quel modèle d'affaire? Quel revenus?
- Combien de temps nécessaire pour obtenir l'agrément et l'autorisation (*time to market?*)

Contrôle

- Quels contrôles sur pièces et sur place?
- Quels reportings?

Difficultés

- Inévitable dans une économie d'innovation
- Anticiper et prévenir l'ACPR
- Assurer la protection des clients

III. Nos éléments d'appréciation

□ Quel régime réglementaire?

- 1^{re} étape: identifier et qualifier l'activité exercée
- 2^e étape: déterminer le statut le plus adapté (ACPR ou AMF?)
 - Ou agrément?
 - Activité bancaire
 - Activité d'assurance
 - Services de paiement
 - Services d'investissement
 - Ou intermédiaire?
 - Bancaire
 - Assurance
 - Financement participatif
 - Paiement
 - Ou activité non réglementée (ex: prestataire technologique, modèle BtoB)

III. Nos éléments d'appréciation

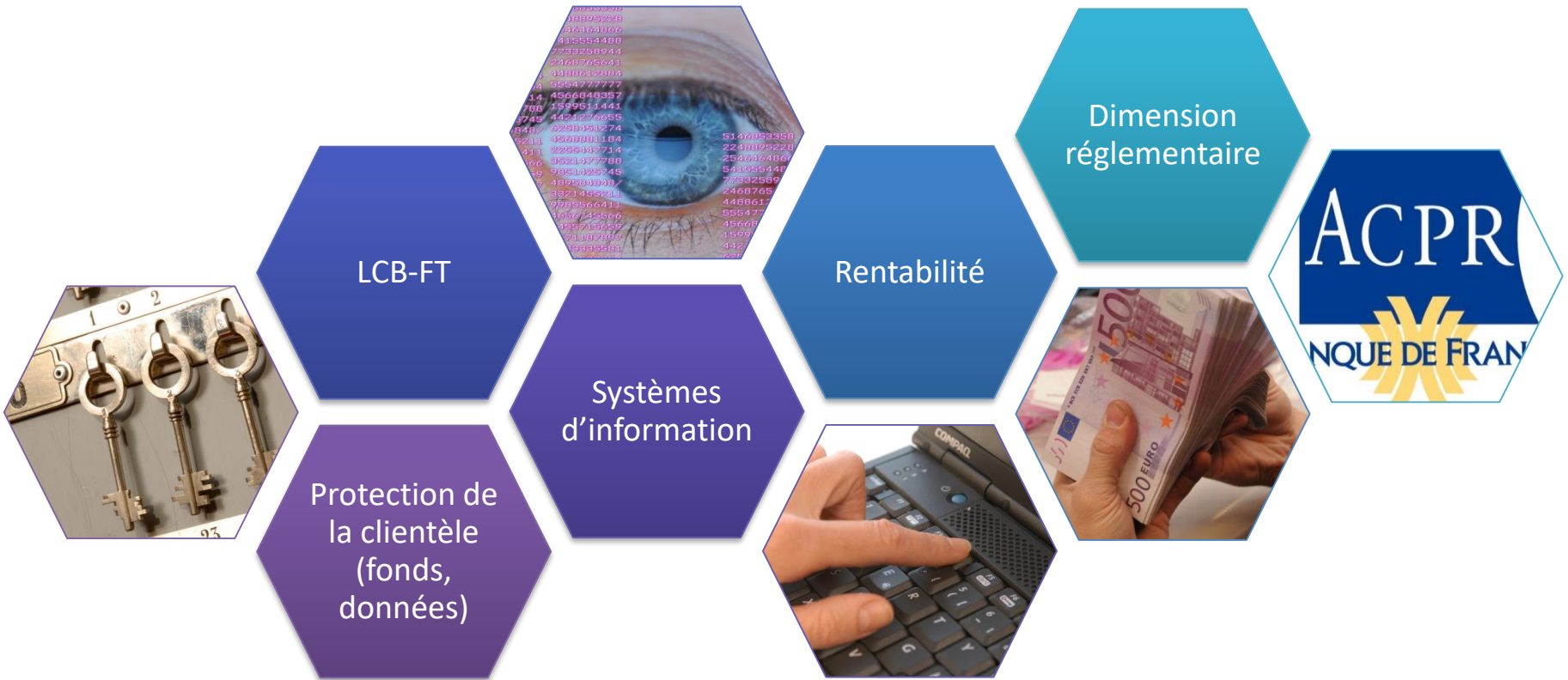
□ Les principaux points d'attention pour l'agrément

- L'étude de marché et la crédibilité du *business plan*
- Les moyens mis en place (mise de fonds, le rétro-planning, les partenaires, le contrôle interne, les reportings)
- Le dispositif de gouvernance (statut juridique, organe de surveillance et direction effective, formation, disponibilité et honorabilité des dirigeants)
- La cartographie des risques complète et adaptée (y.c. LCB-FT)
- La structuration du dispositif de contrôle interne
- Les fonds propres prudentiels à mettre en regard des exigences en fonds propres (*business plan* à 3 ans, scénario cible et scénario stressé)



III. Nos éléments d'appréciation

□ Les principaux points d'attention après l'agrément/l'enregistrement



Conclusion

Une adresse e-mail

fintech-innovation@acpr.banque-france.fr

Des pages internet dédiées sur le site internet de l'ACPR

Pour informer la communauté FinTech

<https://acpr.banque-france.fr/lacpr/missions/pole-acpr-fintech-innovation/>

Conclusion

Notre ambition est d'être une place d'excellence tant par le niveau de sécurité que d'adaptation des réglementations, susceptible à ce titre d'attirer les meilleures initiatives en matière de FinTech et d'innovation financière.



François Villeroy de Galhau
Gouverneur de la Banque de France, Président de l'ACPR
Lancement du Forum FinTech ACPR-AMF – 18 juillet 2016